



# **The Biodiversity Expenditure Review of Madagascar**

## **Analyse des dépenses pour la biodiversité à Madagascar**

**RAHARINAIVO Liva Jackson**

Ecole de Droit et Science Politique

Université de Mahajanga – Mahajanga - Antananarivo

---

**Résumé :** La biodiversité de Madagascar, grâce à son fort taux d'endémicité, fait partie des plus importantes du monde, aussi bien pour les espèces animales que végétales. Il existe environ 15 000 espèces de plantes dont plus de 83% sont endémiques. La grande île possède environ 5% des réserves mondiales de biodiversité.

Madagascar est un Etat insulaire située dans l'Océan Indien, à 400 km à l'est des côtes orientales africaines au niveau de la Tanzanie et du Mozambique. Elle est la quatrième plus grande île du monde avec une superficie de 597 000 km<sup>2</sup>. Elle s'étend sur 1 600 km du nord au sud et sur 580 km d'est en ouest. Compte tenu de sa superficie et des variations de reliefs, le climat et les saisons sont variables d'une partie à l'autre de Madagascar : chaud et humide sur la côte est avec une forêt dense, très agréable sur les plateaux du centre et chaud et sec sur le versant ouest. Madagascar connaît une saison pluvieuse de novembre au mars. C'est surtout valable pour la côte est.

L'activité économique de Madagascar est étroitement liée à la biodiversité. L'activité industrielle étant très faible, les activités principales du pays se rattachent à l'agriculture, à l'élevage, à la pêche et au tourisme.

Toutefois, le patrimoine naturel unique de Madagascar, sur lequel dépend son économie est sévèrement menacé de disparition. La forêt naturelle qui couvrait la majeure partie de l'île disparaît

très rapidement, les ressources aquatiques semblent suivre cette tendance. Aussi, est-il important de procéder à sa protection et à sa gestion durable.

Afin d'assurer une finance durable des ressources naturelles de Madagascar, le PNUD met en place l'Initiative de Finance de la Biodiversité -BIOFIN. Il existe 4 étapes pour réaliser la BIOFIN. L'une de ces étapes c'est l'Analyse des Dépenses de la Biodiversité (ADB). Ce rapport d'ADB englobe l'étude des dépenses liées à la biodiversité de Madagascar dans tous les secteurs : public, privé et ONG. La période d'études retenue est entre 2014 et 2018. Le choix de cette période dépend de la disponibilité des données Le cas de la loi de règlement qui montre l'ensemble des dépenses et des recettes réelles de l'Etat n'est pas encore disponible pour l'année 2019.

**Tableau 1 :** Les dépenses par secteur pour la biodiversité de Madagascar de 2014-2018 en prix constant de 2014 en US \$

ANNEE	SECTEUR PUBLIC	ONG ET FONDATION (Echantillonnage)
2 018	9 698 025	11 098 670
2 017	10 154 197	12 658 885
2 016	5 002 891	9 482 443
2 015	8 987 830	10 702 333
2 014	7 848 701	13 764 644
TOTAL	41 691 644	57 706 975

Source : Auteur

La dépense de secteur public est de 41,69 Millions US \$ pour la période de 5 ans d'études. Tandis que la dépense des ONG et Fondation selon l'échantillonnage effectué représente 57,7 Millions US \$. La dépense du secteur privé n'est pas disponible à cause du manque de la représentativité des échantillonnages sur chaque branche d'activité œuvrant dans la biodiversité. Seuls les deux secteurs d'activité Mines et Pêche ont rempli la condition de cette représentativité.

Pour le secteur public, ces dépenses sont obtenues par la compilation de dépenses tirées des lois de finances initiale et rectificative ainsi que par la loi de règlement. On y relève tous les programmes comprenant les activités liées directement ou indirectement à la biodiversité. Les départements ministériels concernées sont la Présidence, la Primature, les Ministères chargés de l'intérieur, de la défense et de la sécurité nationale, de l'agriculture, de l'énergie et de l'environnement. Celles qui ne sont pas concernées sont le Sénat, l'Assemblée Nationale, les Ministères chargés de l'éducation, de la santé et celui des affaires étrangères.

Pour le secteur privé et les ONG, l'idéal aurait été d'envoyer les questionnaires toutes les sociétés et ONG existantes à Madagascar, mais force est de constater que c'est une tentative quasi-

impossible pour diverses raisons notamment l'existence du trop grand nombre des activités économiques dans le secteur informel, l'éparpillement des secteurs d'activité dans toute la vaste étendue de Madagascar, l'indisponibilité des données, les difficultés liées aux infrastructures routières, etc. Aussi, s'est-on contenté de procéder à l'étude par échantillonnage. Les résultats obtenus ne sont, par conséquent, que des échantillonnages par secteur d'activité. Chaque secteur d'activité disposant d'un groupement qui rassemble les professionnels dans ce secteur précis, c'est avec l'aide des associations, des plateformes, des fédérations ou même des syndicats qu'il nous a été possible d'obtenir des résultats qu'on a transposé à l'ensemble du secteur afin d'obtenir les montants globaux pour Madagascar.

Ainsi, des recommandations importantes ont été soulevées dans cet analyse. Le financement de la biodiversité est dominé par les ONGs et des fondations environnementales. On a constaté une dépendance à l'extérieur de ce financement. S'il y a une crise politique interne comme le cas de 1991, 2002 et de 2009, le financement de la biodiversité risque d'être perturbé. Il faut augmenter la dépense d'investissement (23%) par rapport à celle de fonctionnement (77%) pour l'Etat. Il faut impliquer d'autres ministères que ceux en charge de l'Environnement et de l'Agriculture sur des programmes incitatifs pour la protection de la biodiversité. En plus, les dépenses de l'Etat doivent axer certainement dans la restauration plutôt que dans la sensibilisation en faveur de la biodiversité à cause de la forte dégradation de l'environnement actuellement. Il faut réviser les programmes institutionnels en établissant leurs dépenses proportionnelles aux objectifs d'AICHI et la SPANB.

Il est difficile d'avoir des données fiables et représentatives dans le secteur privé. Cela compliquera l'implication du secteur privé dans le financement de la biodiversité. De ce fait, il faut miser sur la sensibilisation et la connaissance de ce secteur aux obligations nationales et internationales relatives à la gestion durable et à la conservation de la biodiversité et des ressources naturelles. Il faut aussi renforcer la cadre et la mise en œuvre des études d'impacts environnementaux, développer des partenariats entre le secteur privé, la société civile, les autorités et les communautés locales pour mettre en œuvre des plans de gestion et de restauration de la biodiversité et enfin faciliter la mobilisation des ressources financières pour le secteur privé pour mettre en œuvre des solutions basée sur la nature.

**Mots-clés :** analyse des dépenses, biodiversité, dépenses publiques, recette de l'Etat

---

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.10815479>

## 1. Introduction

Dans son effort de conservation de sa biodiversité, Madagascar a élaboré plusieurs plans d'action qui sont inclus dans la Stratégie et plan d'Action National de la Biodiversité (SPNAB)<sup>1</sup> et a développé de nombreuses collaborations avec des fondations telles que la Fondation pour les Aires Protégées et la Biodiversité de Madagascar (FAPBM), la Fondation Tany Meva ainsi qu'avec plusieurs Organisations Non Gouvernementales dont le World Wildlife Fund (WWF), le Wildlife Conservation Society (WCS) et la Conservation Internationale (CI) et des partenaires techniques et financiers tel que l'AFD, la coopération allemande, l'Union Européenne, les organismes onusiens, etc.

Avec le support du PNUD, Madagascar a lancé un projet appelé « Initiative pour la finance de la biodiversité ou BIOFIN. Ce projet se fait en deux phases. La première phase se fait en 2 parties. La première partie est décomposée en 4 étapes à savoir l'Analyse des politiques et des Institutions (API), l'Analyse des Dépenses pour la Biodiversité (ADB), l'Evaluation des Besoins Financiers (EBF) et le Plan de Financement. La deuxième phase concerne sa mise en œuvre.

Le présent article est l'Analyse des Dépenses pour la Biodiversité (ADB). C'est un outil de diagnostic utilisé pour aider à comprendre comment les dépenses de la biodiversité sont utilisées, combien est dépensé, par qui et si les dépenses sont alignées avec les priorités nationales.

L'ADB fournit une compilation des dépenses pour la biodiversité dans trois secteurs : public, privé et la Société Civile. Ce rapport se subdivise en cinq parties : L'information générale sur le système de Dépense et Recette publique, la méthodologie utilisée, le résultat durant les 5 dernières années (2014 à 2018), la projection des dépenses de la biodiversité à Madagascar pendant les cinq années à venir (2020 à 2025) et enfin les recommandations et la conclusion.

## 2. Information générale sur le système de Dépense et Recette publique à Madagascar

Cette information générale donne un aperçu sur le système de budgétisation sur la dépense et la recette publique. Ce sont des informations importantes permettant le processus de budgétisation, la procédure d'exécution de recette fiscale et non fiscale.

### 2.1 Processus de budgétisation et de décaissement du secteur public

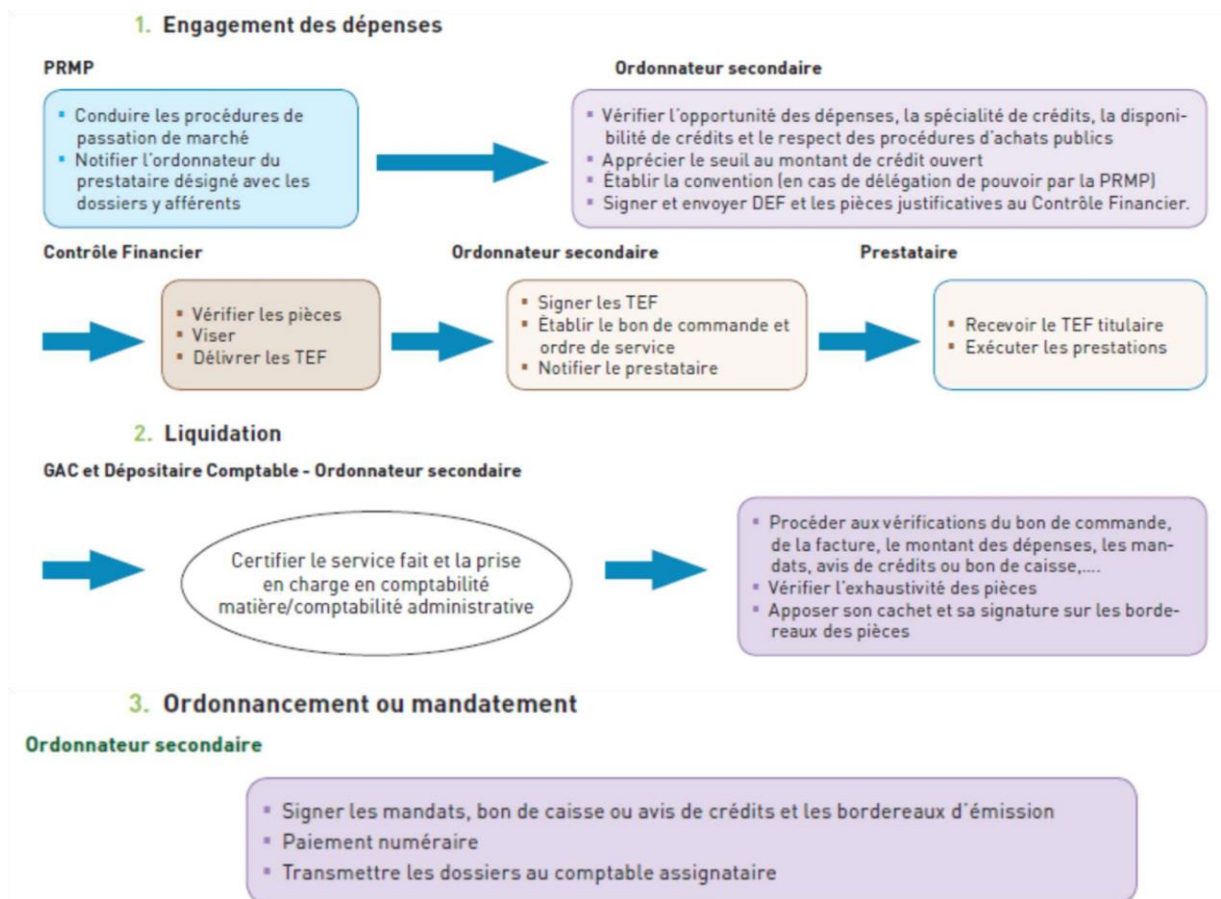
A titre d'information, l'approche de budgétisation à Madagascar<sup>2</sup> est basée sur principe du budget programme orientée vers la performance. Ceci comprend une classification des dépenses par programme et par projet présentant pour chaque programme les objectifs de performance (c'est-à-

<sup>1</sup> Décret n° 2016-128 du 23 février 2016 portant adoption de la Stratégie et Plans d'Actions Nationaux pour la Biodiversité de 2015-2025

<sup>2</sup> Ministère des Finances et du Budget, la programmation budgétaire pluriannuelle : Cadre de Dépense à Moyen Terme Global et Cadre de Dépense à Moyen Terme ministériel, guide méthodologique, décembre 2016, P64.

dire d'efficacité, de qualité du service rendu et d'efficacité) et des indicateurs de performance. Le responsable de programme est chargé de la mise en œuvre de ces objectifs et est redevable des résultats atteints.

La Figure 1 ci-dessous illustre le circuit des opérations lors de la procédure d'exécution budgétaire de l'Etat malagasy selon les étapes suivantes : l'engagement des dépenses, la liquidation et l'ordonnancement ou le mandatement.



**Figure 1** : Résumé du circuit des opérations lors de la procédure d'exécution budgétaire

## 2.2 Procédure d'exécution des recettes fiscales

Une analyse des recettes de l'Etat liées à la biodiversité a été également effectuée. Les recettes sont versées généralement versée dans le Compte Particulier du Trésor. Celles-ci peuvent être fiscale<sup>3</sup> ou non-fiscale. Les Ministères concernés sont les Ministères de l'agriculture, des mines et du pétrole, d'énergie et d'hydrocarbure et celui de l'environnement.

Pour l'encaissement de la recette, il y a 4 étapes : la constatation des droits, la liquidation, l'ordonnancement et le recouvrement qui sont détaillées dans le tableau 2 et 3 ci-dessous.

<sup>3</sup> Développé dans la section 4.3.1

**Tableau 2** : Récapitulatif des étapes de la procédure normale d'exécution des recettes fiscales

Étapes	Acteurs	Pièces requises <sup>(32)</sup>	Actions
Constatation des droits	ORDSECs Recettes	Textes/conventions/acte créant les créances de l'Etat	S'assurer : <ul style="list-style-type: none"> <li>de la réalité des faits sur lesquels sont fondées les créances</li> <li>de l'autorisation de perception des recettes</li> </ul>
Liquidation	ORDSECs Recettes	Bordereau de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calculer le montant exact de la créance</li> </ul> <b>N.B</b> : Souvent, le montant est déjà inscrit dans le texte ou les conventions de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir les pièces requises</li> </ul>
Ordonnance-ment	ORDSECs Recettes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre de paiement</li> <li>Ordre de recettes</li> <li>Avis d'ordre de recettes</li> <li>Bordereau de pièces</li> <li>Avis de crédit</li> <li>Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les pièces nécessaires à cette étape</li> <li>-Transmettre les pièces au Trésor</li> </ul>
Recouvrement	Trésor	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre de recettes</li> <li>Avis d'ordre de recettes</li> <li>Bordereau de pièces</li> <li>Opérations de trésoreries</li> <li>Avis de crédit</li> <li>Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Vérifier les pièces transmises par l'ORDSEC</li> <li>Encaisser les montants</li> </ul>

Source: Direction Générale du Budget, Guide de l'exécution budgétaire: version ordonnateur secondaire, P49.

Pour la recette non-fiscale, les étapes à suivre pour le processus de recouvrement sont résumées dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 3** : Procédure normale d'exécution de recette non-fiscale

Étapes	Acteurs	Pièces requises	Pièces délivrées	Actions
Constatation des droits		Textes/conventions/acte créant les créances de l'Etat Exemple : en matière de débet, c'est l'arrêté ou l'arrêt de débet		S'assurer : <ul style="list-style-type: none"> <li>de la réalité des faits sur lesquels sont fondées les créances</li> <li>de l'autorisation de perception des recettes</li> </ul>
Liquidation	ORDSECs Recettes		Bordereau de liquidation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Calculer le montant exact de la créance</li> </ul> <b>N.B</b> : Généralement, le montant est déjà inscrit dans le texte ou les conventions de financement <ul style="list-style-type: none"> <li>Établir les pièces requises</li> </ul>
Ordonnance-ment	ORDSECs Recettes		<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre de paiement en 2 exemplaires (1 archive, 1 pour Trésor)</li> <li>Ordre de recettes en 2 exemplaires (1 archive, 1 pour Trésor)</li> <li>Avis d'ordre de recettes (1 ex pour redevable)</li> <li>Bordereau de pièces en 2 exemplaires (1 archive, 1 comptable)</li> <li>Opérations de trésoreries en 4 exemplaires (1 archive, 3 pour Trésor)</li> <li>Avis de crédit en 4 exemplaires (1 archive, 3 comptable)</li> <li>Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes en 2 exemplaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Préparer les pièces nécessaires à cette étape</li> <li>Transmettre les pièces au Trésor</li> </ul>
Recouvrement	Trésor	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ordre de paiement (1 ex)</li> <li>Ordre de recettes (1 ex)</li> <li>Bordereau de pièces en 2 exemplaires (1 ex)</li> <li>Opérations de trésoreries en 4 exemplaires (3 ex)</li> <li>Avis de crédit en 4 exemplaires (3 ex)</li> <li>Bordereau et avis d'émission d'ordre de recettes en 2 exemplaires</li> </ul>	Récépissés	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encaisser les montants dus à titre de débet</li> </ul>

Source : Direction Générale du Budget, Guide de l'exécution budgétaire : version ordonnateur secondaire, P50.

Remarques :

En 2018, pas moins de 447 mesures fiscales<sup>4</sup> ont été recensées et un montant de 1 099,3 milliards MGA a été collecté, soit 2,7 % du PIB. Le taux de pression fiscale<sup>5</sup> ou TPF en 2018 était de 12,4% contre 12,1% en 2017. S'agissant de leur contribution aux recettes totales de l'Etat, les recettes fiscales fournissent environ 79% du total, en se positionnant en première place devant les dons (19%) et les recettes non fiscales (2,1%). Les problèmes rencontrés de recouvrement fiscal portent sur l'identification des contribuables, la mise en œuvre des procédures de recouvrement et la régularisation des impôts à recouvrer.

Un autre aspect peut expliquer cette diminution du recouvrement fiscale; c'est le secteur informel. En 2012, 9 emplois sur 10 se trouvent dans le secteur informel<sup>5</sup> dont 75% dans les entreprises agricoles. Ce sont des activités qui ne payent pas de taxes en général et qui représentent un manque à gagner pour l'Etat.

### 3. Méthodologie

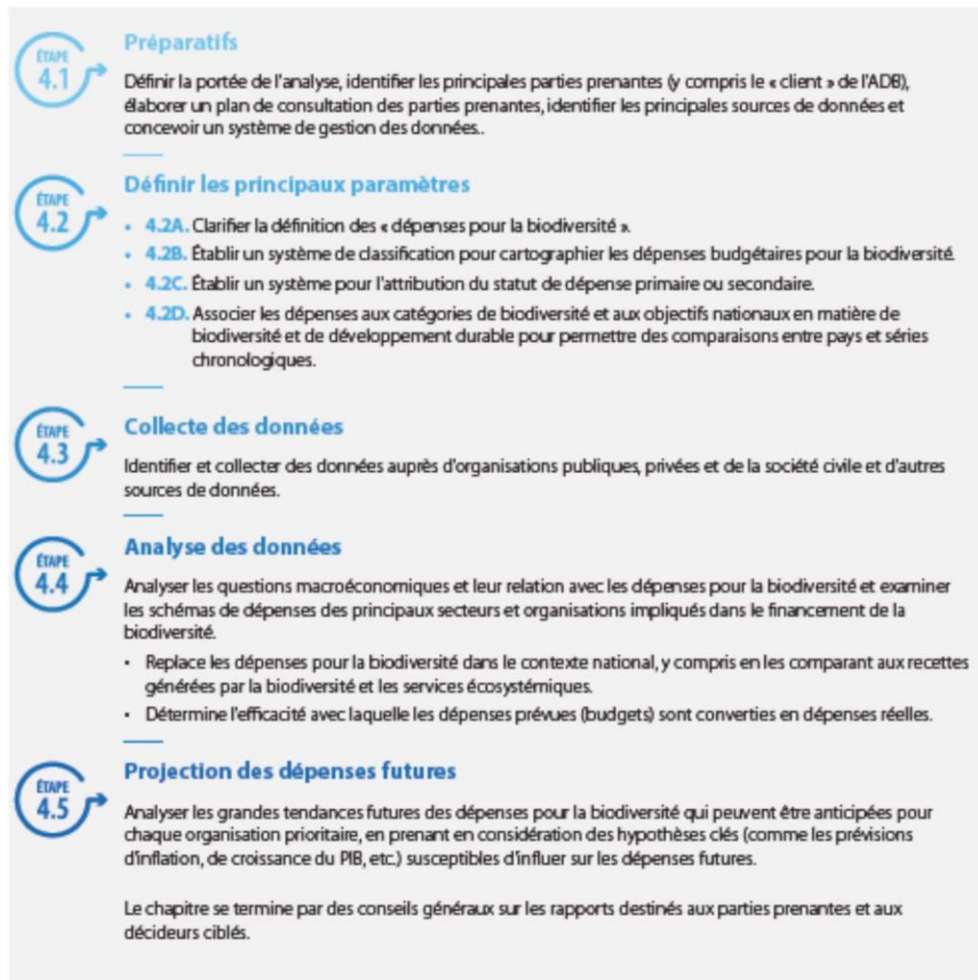
La méthodologie appliquée pour l'Analyse des Dépenses de la Biodiversité (ADB) à Madagascar se base sur le manuel de BIOFIN, version française 2018. Ce manuel met en exergue 5 étapes afin de mettre en œuvre l'ADB. La première étape concerne les préparatifs afin de limiter la portée de l'analyse et les principales parties prenantes à l'étude. La deuxième consiste à définir les principaux paramètres qui vont être utilisés durant l'analyse et de clarifier les différentes notions qui seront prises en comptes telles que les « dépenses pour la biodiversité ». La troisième étape constitue la collecte proprement dites des données auprès des entités concernées. L'analyse des données collectées vient en quatrième étape. La dernière étape de la méthodologie est constituée de la projection des dépenses futures. La figure 2 résume ces principales étapes.

---

<sup>4</sup> <https://blogs.worldbank.org/fr/africacan/il-est-temps-de-reexaminer-les-depenses-fiscales-qui-coutent-chermadagascar>. Ces données représentent la recette totale de l'Etat y compris celle de la biodiversité. <sup>5</sup> Service d'Analyse Economique et Fiscal, Bulletin fiscal annuel 2018, p23.

<sup>5</sup> [https://www.ilo.org/africa/about-us/offices/antananarivo/WCMS\\_744206/lang--fr/index.htm](https://www.ilo.org/africa/about-us/offices/antananarivo/WCMS_744206/lang--fr/index.htm)





**Figure 2** : Les 5 étapes techniques de mise en œuvre de l'ADB

### 3.1. Collecte des données dans le secteur public

La principale source des données concernant le secteur public est le Ministère chargé de la finance. L'étude se porte sur une durée minimum de cinq années. Mais compte-tenu de la disponibilité limitée de certaines informations pour l'année 2019, la période de référence retenue a été 2014 à 2018. Pour faire une étude adéquate du secteur public, il est en effet, capital de se référer à la loi de finances initiale<sup>6</sup> ainsi qu'à la loi de finances rectificative<sup>7</sup> et ensuite, de les comparer avec la loi de règlements<sup>8</sup> votée par l'Assemblée Nationale au moins une année après afin de vérifier le montant des dépenses réelles effectuées par rapport aux lois de finance adoptées. Tout cela est menée sur la base du rapport de budget de la Cour des Comptes. Cette loi de règlements est donc

<sup>6</sup> Est la loi prévoyant et autorisant, pour chaque année civile (principe de l'annualité budgétaire), l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat.

<sup>7</sup> A pour finalité de modifier les dispositions de la loi de finances initiale en fonction du contexte économique. Les dispositions de cette loi sont, par conséquent, moins nombreuses que celle de la loi de finances initiale.



très importante pour l'analyse des dépenses de la biodiversité. Or, cette loi de règlements n'ait disponible que jusqu'en 2018.

- La première étape a été d'établir une liste d'institutions publiques à consulter :

L'ADB s'est focalisée principalement sur les dépenses des ministères qui ont des programmes liés à la biodiversité à savoir le ministère chargé de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la mer et le ministère chargé de l'eau et forêts. Des informations ont été également collectées auprès des organismes étatiques tels que l'Office National pour l'Environnement (ONE) responsable des études d'impact environnemental, des compensations et les mesures environnementales, et l'Economic Development Board of Madagascar (EDBM) concernant des sociétés du privé liées à la biodiversité par secteur d'activités. Le tableau 4 ci-dessous présente les institutions clés de l'ADB.

**Tableau 4 : Liste des institutions analysées**

ENTITE	MEMBRES	DONNES COLLECTEES
MINISTERES	Présidence, Primature, Ministère en charge de la Défense et de la Sécurité Nationale, de l'Intérieur, de l'Agriculture, des Eaux et forêts, de l'Energie et de l'Environnement	Programme ou activités et Dépenses annuelles de la biodiversité
ORGANISME ETATIQUE	Economic Development Board of Madagascar	Liste et activité des secteurs privés
	Office National pour l'Environnement	Permis d'exploitation, Etude Impact Environnemental, Tableau de Bord Environnemental

Source: Auteur

- La deuxième étape a été d'identifier les programmes des institutions publiques relatifs à la biodiversité

La plupart des programmes ne fait pas directement références à la biodiversité et l'accès a été donc initialement mis sur toutes les dépenses dans les programmes ayant un lien avec la biodiversité notamment tout ce qui concerne l'environnement et la lutte pour la protection de l'environnement. Plus précisément, une « dépense pour la biodiversité<sup>9</sup> » se définit comme toute dépense dont le but est d'avoir un impact positif ou de réduire ou d'éliminer les pressions sur la biodiversité.

<sup>8</sup> A chaque fin d'exercice budgétaire, la loi de règlement arrête le montant définitif des dépenses et des recettes de l'Etat, ratifie les opérations réglementaires ayant affecté l'exécution du budget, fixe le résultat budgétaire et décrit les opérations de trésorerie.

<sup>9</sup> Manuel BIOFIN, version 2018, P 78

- La troisième étape a été de définir les coefficients d'attribution<sup>10</sup> pour les dépenses retenues
- La quatrième étape a été de comparer les budgets dans les lois de finances initiales, de vérifier les changements dans les lois de finances rectificatives et de les comparer dans l'engagement définitif des dépenses réelles dans les lois de règlements.
- La cinquième étape a été de calculer les dépenses de la biodiversité à prix constant 2014 pour prendre en considération l'inflation et la fluctuation du taux de change en US comme suit :

**Tableau 5** : Calcul de l'indice de prix constant, année de base de 2014

ANNEE D'ETUDES	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
Cours de dollar (en Ar)	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455
Indice prix constant (base 2014)	1,00	1,24	1,28	1,25	1,35
Taux d'inflation	7,60%	7,90%	6,70%	8,00%	7,90%
Taux de croissance	3,20%	3,10%	4,20%	4,20%	5,10%

Source : Auteur

- La sixième étape a été de catégoriser les dépenses de la biodiversité suivant les catégories de BIOFIN comme indiqué :

**Tableau 6** : Catégorie de dépense BIOFIN

Les neuf catégories BIOFIN	Précédentes catégories BIOFIN
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sensibilisation et connaissances sur la biodiversité</li> <li>• Économie verte</li> <li>• Gestion de la pollution</li> </ul>	Intégration
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utilisation durable</li> <li>• Biosécurité</li> </ul>	Utilisation durable
Zones protégées et autres mesures de conservation	Protection
Restauration	Restauration
Accès aux ressources et partage des bénéfices	Accès aux ressources et partage des bénéfices <sup>17</sup>
Planification et financement du développement et de la biodiversité	Habilitation

Source: Manuel BIOFIN, 2018

### 3.2. Collecte des données dans le secteur privé et les ONG

Si pour les dépenses sur la biodiversité du secteur public, il est possible de se référer aux lois de finances, pour le secteur privé et les ONG, seuls les chiffres d'affaire sont disponibles. Une fiche d'enquêtes a été développée pour collecter des données sur les dépenses liées à la biodiversité (voir annexe 1) au niveau d'ONG représentatives et d'un échantillon d'entreprises privées. Les secteurs

<sup>10</sup> Selon le Manuel BIOFIN

clés retenus ont été la pêche, l'élevage, la foresterie, le tourisme, la production des huiles essentielles et la menuiserie.

Cette approche s'appuyant sur des fiches d'enquête basée sur un échantillonnage a été nécessaire du fait du manque de base de données nationale sur le secteur privé et les ONG à Madagascar, de l'impossibilité de couvrir sur la vaste territoire Malagasy, due à des contraintes de temps, de budget et de mobilité imposés par la pandémie du COVID-19. Le tableau 7 ci-dessous présente la liste des compagnies privées par secteur d'activité qui ont été retenues pour cette analyse.

**Tableau 7 : Les entités questionnées suivant leurs secteurs d'activités**

SECTEUR D'ACTIVITES	NOMBRES D'ENTITES
AGRICULTURE ET HUILLE ESSENTIELLE	3
PECHE ET AQUACULTURE	3
TOURISME	4
MINES	2
FORET	1
ONG et FONDATION	6

Source: Auteur

### 3.3. Les coefficients d'attribution des dépenses pour la biodiversité

Les coefficients d'attribution des dépenses pour la biodiversité adoptée à Madagascar sont ceux indiqués dans le manuel BIOFIN 2018. Les dépenses pour la biodiversité incluent des dépenses « primaires » et « secondaires ». Les coefficients d'attribution pour les dépenses primaires et secondaires sont indiqués dans le tableau 8 ci-dessous.

**Tableau 8 : Guide de coefficient d'attribution de la dépense pour la biodiversité de BIOFIN**

Niveau d'attribution	Attribution médiane	Fourchette	Exemples de dépenses
<b>Primaires</b>	100 %	Néant	Gestion de zones protégées, restauration du corail, lutte contre le braconnage, élimination des espèces exotiques envahissantes (EEE), etc.
<b>Secondaires</b>			
Élevé	75%	± 15	Éducation à la biodiversité, mesures de conservation du secteur privé, programmes de PSE
Moyen	50%	± 15	Soutien à l'agriculture biologique, gestion des bassins hydrographiques
Moyen-faible	25%	± 15	Utilisation durable des zones humides, pêcheries durables, adaptation aux écosystèmes
Faible	5%	± 5	Amélioration des systèmes d'irrigation, réduction de l'utilisation d'engrais, sylviculture durable
Marginal	1%	± 1	Contrôle de la pollution
Négligeable	0		Atténuation des changements climatiques par le secteur de l'énergie

Source : Manuel BIOFIN 2018

#### 4. Résultats

Avant de présenter le résultat de l'Analyse sur les dépenses pour la biodiversité, il est indispensable de présenter les indicateurs économiques clés de Madagascar sur la période 2014-2018. Le tableau 9 ci-dessous indique ces indicateurs dont le PIB de Madagascar, ce PIB converti en dollars ; le PIB par habitant, le cours de dollars en Ariary, le taux d'inflation, l'Index du Développement Humain (IDH) et le taux de croissance.

**Tableau 9 : Indicateurs économiques de Madagascar**

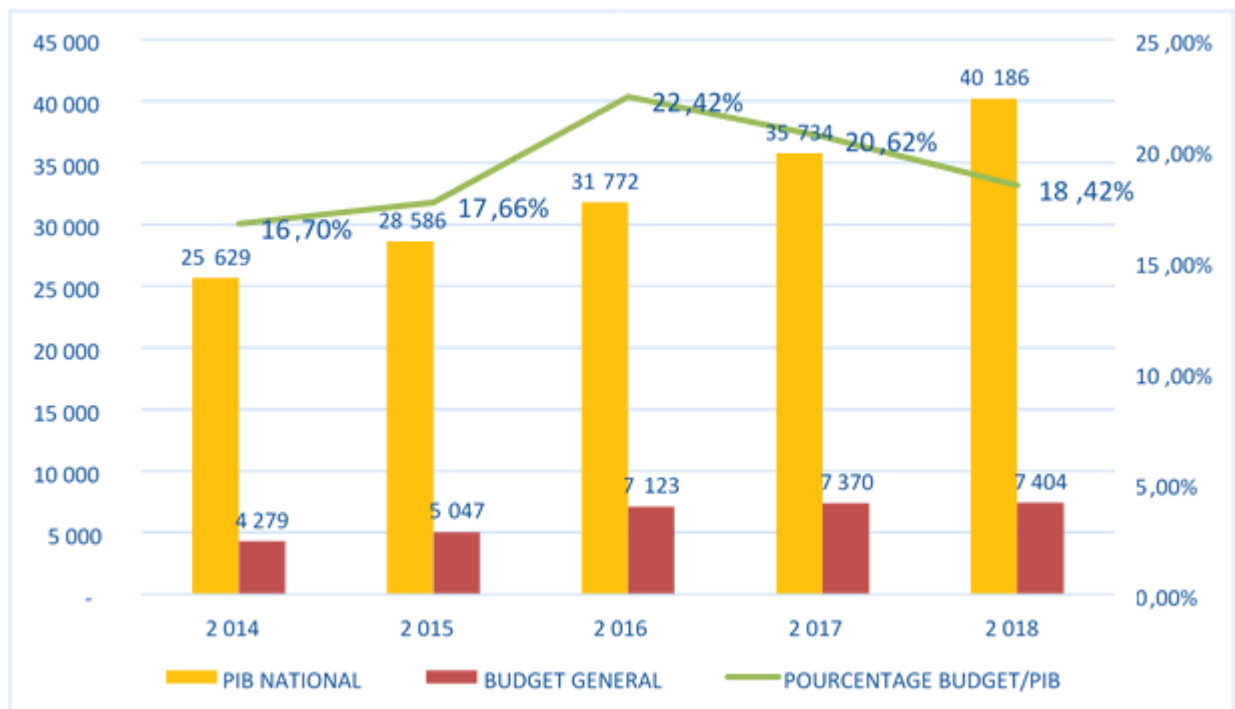
INDICATEUR ECONOMIQUE	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
PIB (Mds Ar)	25 629	28 586	31 772	35 734	40 186
PIB en \$ (Milliards)	10,03	9,03	9,68	11,20	11,63
PIB par habitant (Us dollar)	450,00	402,00	401,00	448,00	479,00
Cours de dollar (en Ar)	2 555	3 166	3 280	3 192	3 455
Taux d'inflation	7,60%	7,90%	6,70%	8,00%	7,90%
IDH	0,512	0,514	0,517	0,519	0,512
Taux de croissance	3,20%	3,10%	4,20%	4,20%	5,10%

Source : Ministère de l'Economie et de la Planification, Rapport Economique et Financier, 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018.

L'importance de ces indicateurs permet de connaître la situation économique de Madagascar. En 2014, le PIB est de 25 629 Milliards Ariary. En 5 ans, il est augmenté jusqu'à 40 186 Milliards. C'est une performance économique très évoluée mais vu le taux d'inflation plus de 7% annuel, cette augmentation de PIB ne reflète pas vraiment le taux de croissance de 3,1% en 2014 pour 5,10% de 2018. En se référant sur le PIB par habitant, 75% de la population<sup>11</sup> vivent toujours sous le seuil international de pauvreté, moins de 500US\$ par an. La raison de ce faible niveau du PIB est connue. En effet, l'activité économique de cette population se tourne autour de l'agriculture qui dépend probablement de la qualité de l'environnement tel que la forêt, l'eau et le sol ainsi que le climat. Lorsqu'on regarde l'économie nationale, l'agriculture ne génère pas de revenu par rapport aux secteurs comme le commerce et le transport. C'est la raison pour laquelle, le PIB national est très petit par rapport aux autres pays dans le monde.

<sup>11</sup> <https://www.banquemondiale.org/fr/country/madagascar/overview>

Pour mieux comprendre l'économie nationale entre 2014 et 2018, la figure ci-dessous montre l'évolution du PIB et le budget de l'Etat. Ainsi, le budget national représente 16,70% du PIB pour l'année 2014 et 18,42% pour 2018. Une exception pour l'année 2016 avec 22,42%.



**Figure 3 :** Comparaison de l'évolution du PIB national par rapport au budget, en milliards Ariary

Au cours de 5 ans d'études, le budget général n'a pas changé de manière significative. En moyenne, ce budget est de 6 244 milliards Ariary. Le cas maximum s'était pour l'année 2016 avec une somme de 7 123 milliards Ariary. On a constaté que le PIB national augmente plus vite alors que le budget national reste stable. L'apport du secteur privé peut expliquer cette augmentation de la valeur du PIB.

Pour la suite de la présentation du résultat, on va décortiquer l'ADB en 4 grandes parties. La première partie c'étant la présentation des dépenses liées à la biodiversité. La seconde partie parle de l'apport des partenaires financiers pour la biodiversité de Madagascar. La troisième concerne les recettes de la biodiversité et enfin la quatrième partie c'est la comparaison entre les dépenses et les recettes.

#### **4.1. Les dépenses pour la biodiversité**

##### **4.1.1. Les dépenses du secteur public pour la biodiversité**

##### **4.1.1.1. Attribution de dépense de la biodiversité**

Le tableau 10 présente la répartition entre les dépenses primaires et secondaires de la biodiversité de Madagascar suivant l'approche proposée dans le manuel BIOFIN 2018. Les données sont tirées du programme ministériel avec leurs montants respectifs indiqués dans la loi de finance initiale et rectificative.

Les catégories de dépense « primaire » regroupent les dépenses relatives à l'éradication du trafic de bois précieux, à la surveillance de pêche, à la préservation de la mer, au contrôle des Aires protégées et à la gestion forestière.

Les catégories de dépense « secondaire » regroupent :

- Les dépenses secondaires « élevées » contribuant fortement à la biodiversité et incluent les dépenses relatives au programme de révolution verte, à la gestion durable des ressources naturelles, ainsi qu'à la sensibilisation, à la formation et le renforcement de capacité des parties prenantes de l'environnement.
- Les dépenses secondaires contribuant moyennement dites « moyen » et « moyenfaible » concernent la surveillance, des côtes, la professionnalisation des pêches, la gestion des catastrophes, valorisation du potentiel touristique et l'amélioration de production de miel.
- Les dépenses secondaires contribuant faiblement à la biodiversité dites « faibles », « marginales » et « négligeable » correspondent aux dépenses relatives à la gestion des eaux potables, à la gestion des engrais et l'exploitation des énergies locales.

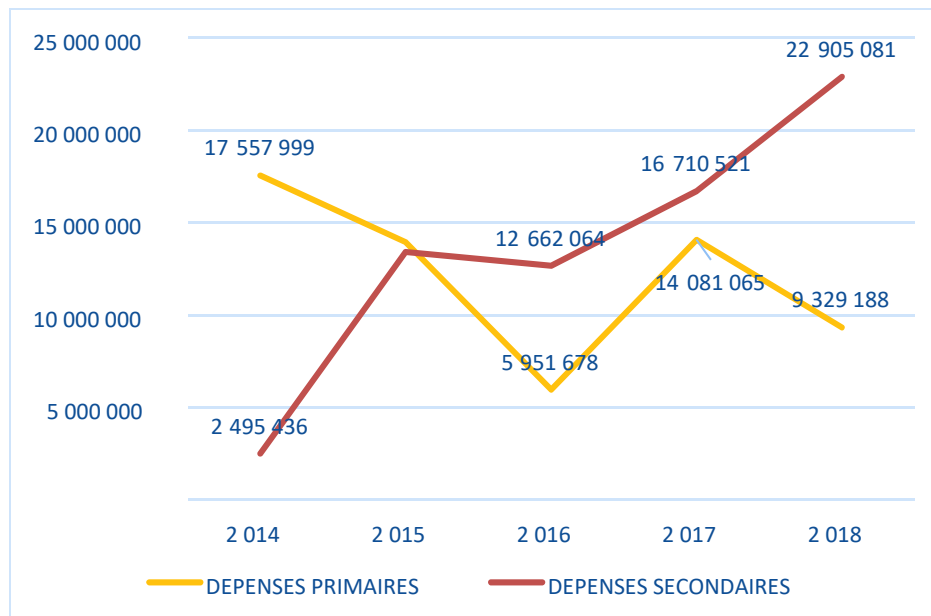
**Tableau 10 : Attribution de dépense primaire et secondaire, en milliers Ariary**

ATTRIBUTION	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	TOTAL
<b>PRIMAIRE</b>	17 557 999	13 953 882	5 951 678	14 081 065	9 329 188	60 873 812
<b>Secondaire Elevé</b>	686 791	9 314 422	7 000 031	6 459 934	9 173 839	32 635 017
<b>Secondaire Moyen</b>	43 877	1 685 440	2 949 507	5 900 666	8 333 041	18 912 531
<b>Secondaire Moyen-faible</b>	571 576	1 002 386	808 757	3 029 212	3 691 150	9 103 081
<b>Secondaire Faible</b>	1 179 668	1 414 116	1 869 756	1 226 919	1 652 517	7 342 976
<b>Secondaire Marginale</b>	-			93 790	54 534	148 324
<b>Négligeable</b>	13 524	4 642	34 013			52 179
<b>TOTAL</b>	20 053 435	27 374 888	18 613 742	30 791 586	32 234 269	129 067 920

Source : LR (Réalisation) pour 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 (tendance des années précédentes)

Sur cinq ans, les dépenses primaires représentent 47% de dépenses de biodiversité de l'Etat en termes de budget et 53% pour les dépenses secondaires. Il est important de noter que les dépenses primaires diminuent sur la période d'étude de manière importante montrant un désengagement de l'Etat pour la conservation de la biodiversité.

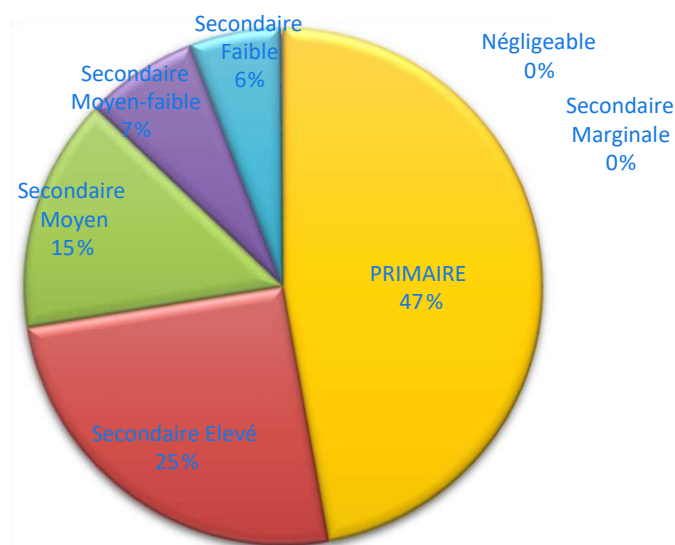




**Figure 4 :** Evolution des dépenses primaires et secondaires totales en milliers Ariary

Entre 2016 et 2018, les dépenses primaires sont en dessous des dépenses secondaires. Et en 2018, le montant des dépenses secondaires s'était double de celui des primaires. Lorsqu'on regarde les programmes de l'Etat au cours de ces trois années, on a constaté une diminution de ses engagements sur la lutte contre le trafic des bois précieux, la gestion de la pêche ainsi que la protection, la valorisation du capital naturel et surtout la gestion des aires protégées. Tandis qu'un fort engagement de l'Etat dans des programmes comme la gestion durable de l'environnement, la contribution à l'amélioration de la production animale et la gestion des ressources humaines dans des ministères clés pour la biodiversité.

La répartition entre les différentes catégories de dépenses de la biodiversité est illustrée par la figure 5 ci-dessous. Les dépenses primaires représentent 47% des dépenses allouées par l'Etat et le reste était pour les dépenses secondaires.



**REFERNECES :**

Carret, J. C., & Loyer, D. (2003). Comment financer durablement les aires protégées à Madagascar? Apport de l'analyse économique. *Notes et documents de l'AFD*.

Rabesandratra, H. F. (2023). Analyse pragmatique des rapports entre Science et Gestion de la biodiversité à Madagascar. Les cas du lémurien, de la baleine à bosse et du poulpe.

Durbin, J., Andrianarimisa, A., & DeCosse, P. (2001). Le potentiel des contrats de conservation pour contribuer à la conservation de la biodiversité à Madagascar. *Rapport, Durrell Wildlife Conservation Trust*.

Bouvet, J. M., Andrianoelisoa, H., & Rabarison, H. (2016). Dispositif d'enseignement et de recherche en partenariat " Forêts et Biodiversité à Madagascar" Rapport d'auto évaluation Période novembre 2012-juin 2016.

Richard, A., Penot, E., & Danthu, P. (2013). Analyse des systèmes de production à base de girofliers à l'île Sainte Marie, Madagascar.

Cahen-Fourot, L., & Méral, P. (2011). *Gouvernance de paiements pour services environnementaux (PSE) à Madagascar: l'apport de l'analyse institutionnaliste*. Programme SERENA.